

METHODES REPARATIONS

NOTE TECHNIQUE
à MM. les CONCESSIONNAIRES
N° 511

GRAISSAGE DES VÉHICULES CITROËN

Ci-joint, un tableau donnant les indicatifs commerciaux des huiles et graisses de différentes marques convenant aux organes de tous nos véhicules.

Ce tableau n'étant pas limitatif et les indicatifs commerciaux pouvant changer, nous vous tiendrons au courant des modifications susceptibles d'intervenir ultérieurement.

GRAISSAGE DES MOTEURS

Nos moteurs sont livrés avec de l'huile minérale ordinaire, à l'exception du moteur 2 CV et du moteur Diesel qui sont graissés uniquement à l'huile détergente.

Nous vous demandons, pour ces deux types de moteurs (2 CV et Diesel) de continuer à utiliser, de préférence, des huiles détergentes pour leur graissage.

Ces huiles sont mentionnées sur le tableau.

mais ATTENTION :

Pour éviter tout incident de graissage, nous vous signalons qu'il est absolument indispensable de respecter les prescriptions suivantes :

- a) Ne jamais mélanger des huiles détergentes avec des huiles minérales ordinaires.
- b) Ne jamais mettre de l'huile détergente dans un moteur ayant fonctionné avec de l'huile minérale ordinaire.

Par contre, on peut utiliser de l'huile minérale ordinaire pour un moteur ayant fonctionné avec de l'huile détergente.

NOTE TECHNIQUE
à MM. les CONCESSIONNAIRES
N° 524

(Annule la Note n° 511)

Cette note Technique
vous est adressée en 2 exemplaires,
dont un pour votre atelier.

GRAISSAGE DES VEHICULES CITROËN

Ci-joint un tableau donnant les indicatifs commerciaux des huiles et graisses de différentes marques (classées par ordre alphabétique) convenant aux organes de tous nos véhicules.

Ce tableau n'étant pas limitatif, et les indicatifs commerciaux pouvant changer, nous vous tiendrons au courant, au fur et à mesure, des modifications à y apporter.

GRAISSAGE DES MOTEURS

Nos moteurs sont livrés avec de l'huile minérale ordinaire, à l'exception des moteurs 2 CV et des moteurs diesel qui sont graissés uniquement à l'huile détergente.

Pour les moteurs diesel, nous vous demandons de continuer à n'utiliser que des huiles détergentes, d'ailleurs, seules ces huiles figurent sur le tableau.

OBSERVATIONS IMPORTANTES

Pour éviter tout incident de graissage, nous vous signalons qu'il est absolument indispensable de respecter les indications du tableau et les prescriptions suivantes :

- a) Ne jamais mélanger des huiles détergentes avec des huiles minérales ordinaires.
- b) Ne jamais mettre de l'huile détergente dans un moteur ayant fonctionné un certain temps avec de l'huile minérale ordinaire sans avoir, au préalable, très soigneusement nettoyé le carter et les canalisations de graissage du moteur.

Pour ce nettoyage, procéder de la façon suivante :

- 1) Vidanger le carter moteur, à chaud.
Laisser l'huile s'écouler pendant 2 à 3 heures au minimum, et remplir avec la nouvelle huile détergente.

2) Après 500 km, vidanger à nouveau à chaud.
Ensuite, faire les vidanges normales.

- c) On peut, par contre, utiliser sans précaution spéciale de l'huile minérale ordinaire pour un moteur ayant fonctionné avec de l'huile détergente, quelle qu'ait été la durée de ce fonctionnement.
- d) Les appoints d'huile doivent être faits de préférence avec une huile de la même marque et de la même qualité que celle contenue dans le carter moteur.
- e) En aucun cas n'ajouter de produit, quel qu'il soit, aux huiles et graisses figurant au tableau.
- f) Nous n'avons pas mentionné sur le tableau les huiles dites "super lubrifiantes" que l'on ajoute à l'essence.
Nous déconseillons leur emploi.

GRAISSAGE DES MOTEURS

OBSERVATIONS IMPORTANTES

Copie de la présente Note est adressée à MM. les Agents, S/Agents et Postiers.